

Le Ceta survivra-t-il à la Convention citoyenne pour le climat ?



[Alternatives économiques](#), 26 juin 2020

La demande de la Convention citoyenne de ne pas ratifier le Ceta au nom de la protection du climat pourrait sonner le glas du processus de ratification de cet accord controversé.

La Convention citoyenne pour le climat, qui a rendu ses travaux dimanche dernier, [demande](#) à la France de ne pas ratifier le Ceta, l'accord de commerce et d'investissement entre le Canada et l'Union européenne (UE). Ses membres veulent au contraire que l'exécutif défende « *un modèle de politique commerciale d'avenir soucieux d'encourager une alimentation saine et une agriculture faible en émissions de gaz à effet de serre en France* ». Votée à 91 % des voix, cette recommandation est un nouvel obstacle dans le processus de ratification de cet accord controversé, que la Commission européenne continue pourtant d'ériger en modèle.

C'est le groupe de travail de la Convention intitulé « se nourrir » qui s'est emparé du sujet. Les citoyens ont notamment fait écho à la mobilisation des agriculteurs à l'encontre du Ceta et de l'accord UE-Mercosur, ainsi qu'aux houleux débats sur le non-respect d'un certain nombre de règles sanitaires et environnementales en vigueur en Europe sur les produits importés.

Pour rendre le Ceta, et les autres accords commerciaux que prépare l'Union européenne, compatibles avec l'accord de Paris sur le climat, la Convention citoyenne demande de ne pas les ratifier en l'état et revoir leur contenu.

Un accord très contesté

Entré en application provisoire en septembre 2017, après sa ratification par le Parlement européen, le sort du Ceta est encore loin d'être scellé. Jusqu'ici, il n'a été ratifié que par une moitié des Etats membres¹, alors qu'il doit être approuvé par 38 chambres régionales et nationales pour entrer en vigueur.

En France, les risques sanitaires et environnementaux liés à ce traité avaient été identifiés par la [commission d'experts](#) mise en place par le gouvernement. Ce dernier avait pourtant renoncé en septembre 2017 à demander une réouverture des discussions sur le contenu du texte, et préconisé à la place un [plan d'accompagnement de la mise en œuvre du Ceta](#) et de réforme de la politique commerciale, présenté en octobre 2017.

C'est donc peu dire que le sujet divise. Déjà, au Parlement européen, une majorité d'eurodéputés français (65 %) avaient voté contre le texte. A la surprise générale, les défections de dernière minute avaient d'ailleurs été nombreuses à droite (12 voix pour, 6 absentions et 2 absents) et au centre (3 voix pour, 2 contre et 2 abstentions).

Après un vote très serré à l'Assemblée nationale en juillet 2019, l'urgence de ratifier ce texte déposé en procédure accélérée a disparu

Par la suite, le projet de loi de ratification examiné en première lecture par l'Assemblée nationale, en juillet 2019, a fait l'objet d'un [vote](#) bien plus serré que prévu (266 voix pour l'adoption sur 553 votants), avec 52 abstentions parmi le groupe de la majorité et 9 voix contre.

Après ce coup de théâtre, l'urgence de ratifier ce texte, pour lequel la procédure accélérée avait été enclenchée, a tout d'un coup disparu. Il n'a toujours pas été présenté au Sénat, par crainte d'un vote négatif de la part du groupe des Républicains, sensible notamment à l'opposition unanime des syndicats agricoles.

Trois scénarii possibles

Après les conclusions de la Convention citoyenne pour le climat, trois scénarii semblent désormais possibles.

Le premier serait tout simplement que le gouvernement ignore les recommandations des citoyens et poursuive le processus de ratification. Après tout, il a déjà passé outre les recommandations de la [Commission nationale consultative des droits de l'homme](#) (CNCDH) et celles des experts indépendants qu'il avait lui-même nommés ! Le coût politique d'un tel entêtement pourrait toutefois être élevé, surtout en fin de mandat. Et si le Sénat votait contre le texte, il lui faudrait alors repasser devant une Assemblée où la majorité pourrait se trouver encore plus divisée après le travail de la Convention citoyenne.

L'exécutif français peut choisir de jouer la montre, et espérer que le coup fatal contre le Ceta vienne d'un autre Etat membre

Deuxième hypothèse : l'exécutif peut choisir de jouer la montre, et espérer que le coup fatal contre le Ceta vienne d'un autre Etat membre. Cela n'est pas complètement exclu dans la

mesure où plusieurs pays clés doivent encore se prononcer. Le Ceta est d'ailleurs toujours en cours d'examen par la Cour constitutionnelle allemande, notamment en ce qui concerne la légalité du mécanisme de [coopération réglementaire](#) et le fonctionnement des comités techniques chargés du rapprochement des normes européennes et canadiennes, qui travaillent dans une opacité presque totale.

Aux Pays-Bas, après un vote serré à la chambre des représentants, le Ceta doit encore être examiné par le Sénat au sein duquel une majorité n'est, semble-t-il, pas encore complètement assurée. Or il suffirait d'un vote négatif dans l'un des 27 Etats membres pour enterrer cet accord.

Enfin, troisième option, le gouvernement pourrait prendre appui sur la légitimité et la qualité du travail mené par la Convention citoyenne pour notifier son refus de ratifier le Ceta en l'état. Il pourrait alors engager enfin un véritable processus de redéfinition de la politique commerciale de l'UE, visant à la rendre compatible avec les objectifs environnementaux ambitieux définis dans [le Green Deal proposé par la président de la Commission Ursula von der Leyen](#).

Rouvrir la discussion

Paris doit se rendre à l'évidence : les propositions formulées par la France dans son plan d'action n'ont pour l'instant pas été réellement prises en compte dans le cadre des accords qui ont suivi le Ceta (avec le Japon, Singapour, le Vietnam, le Mercosur ou le Mexique par exemple). Un refus de ratification constitue le seul moyen de stopper la Direction générale du Commerce de la Commission européenne dans sa course folle de négociations commerciales tous azimuts.

C'est seulement alors qu'une discussion de fond pourrait être entamée sur les règles commerciales dont nous avons besoin au XXI^e siècle pour favoriser des modes de production et de consommation durables et équitables, à la fois pour les consommateurs mais aussi les travailleurs et les producteurs européens, comme ceux des pays tiers.

Mathilde Dupré est co-directrice de l'Institut Veblen.

[Les exigences de la Convention Citoyenne](#)

La Convention citoyenne pour le climat [demande](#) au Gouvernement et au Parlement français de ne pas ratifier le CETA et de rouvrir les négociations sur ce texte : « *La France doit pour ce faire notifier officiellement sa décision définitive de ne pas ratifier le CETA en l'état. La France doit également dénoncer l'application provisoire de l'accord, conformément à la déclaration du Conseil, jointe à la décision d'autoriser la signature de l'accord* », affirme-t-elle. Elle demande également à l'exécutif de défendre une réforme de la politique commerciale européenne ainsi qu'une réforme de l'OMC.

Cette double action devrait notamment permettre, estiment les citoyens, d'inscrire le principe de précaution dans les accords commerciaux, d'inscrire le respect des engagements de l'Accord de Paris comme objectifs contraignants, de mettre fin aux tribunaux d'arbitrage privés et de garantir la transparence et permettre le contrôle démocratique des négociations. Dans les recommandations plus détaillées figure aussi l'instauration de clauses miroirs afin

d'interdire l'importation de produits qui ne sont pas autorisés en France, par exemple pour des raisons sanitaires ou environnementales.

En ce qui concerne l'OMC, la Convention demande également le respect de l'Accord de Paris. Elle exige en particulier une évaluation plus efficace des émissions de gaz à effet de serre engendrées par les accords commerciaux, la mise en place d'un système de sanction à l'encontre des pays qui ne respectent pas l'accord de Paris, en les excluant des traités commerciaux internationaux ou l'instauration de clauses suspensives dans les accords de commerce lorsque les pays ne respectent pas les engagements climatiques.